



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Hatice Özlücanbaz, *Président du Conseil* ;
Emir Kir, *Bourgmestre* ;
Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Kadir Özkonakci, Dorah Ilunga Kabulu, Safa Akyol, Marie-José Byl, *Échevin(e)s* ;
Ahmed Medhoun, Philippe Boïketé, Halil Disli, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Malika Mhadi, Pascal Lemaire, Halit Akkas, Seydi Aktas, Matchozi Stéphanie Ngongo, Gabriella Mara, Mouaad Smahi, Ismail Gökburun, Sofia Kasko, Ahmed Mouhssin, Filip Huyghe, Saïd Benhammou, Yanti Vermeulen, Moustafa Daoud, *Conseillers communaux* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Excusés

Nouhayla Loukili, Aynur Ünver, *Conseillers communaux*.

Séance du 22.10.25

#Objet : Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques – IPP – pour l'exercice 2026 ; Renouvellement. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 170, §4 de la Constitution ;
Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469 ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est établi pour l'exercice 2026 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2 : La taxe est fixée à 6,5 % de la partie calculée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (comme stipulé à l'article 468 du Code des Impôts sur les Revenus 1992), de l'impôt des personnes physiques dû à l'État pour le même exercice.

27 votants : 23 votes positifs, 4 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Président,
(s) Hatice Özlücanbaz

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 24 octobre 2025

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour